



60 communes, 3 EPCI, 104 104 habitants
Lannion-Trégor Communauté
Communauté de communes du Haut-Trégor
Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion
Tél. 02 96 48 66 33 – Fax 02 96 48 73 07
info@paystregorgoelo.com – www.paystregorgoelo.com

Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

Jeudi 22 octobre 2015

Communauté de communes de la Presqu'île de
Lézardrieux - Pleudaniel

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2015 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PRESQU'ÎLE DE LÉZARDRIEUX À PLEUDANIEL

L'an deux mil quinze, le 22 octobre, au siège de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux à Pleudaniel, le Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle NICOLAS, après convocation adressée individuellement à chaque membre le 25 septembre 2015.

Nombre de votants : 24 votants présents

MEMBRES PRESENTS :

Mme Isabelle NICOLAS, M. Jean-Yves KERAUDY, Mme Françoise LE MEN, M. Maurice OFFRET, M. Roger PRAT, Mme Thérèse HERVE, M. Loïc MAHE, M. Frédéric LE MOULLEC, Mme Anne LE COQ (suppléante non votante), M. Arnaud PARISCOAT, M. André LE MOAL, M. Jean-Yves NEDELEC

M. Patrice KERVAON, M. André COENT

M. Gérard FALEZAN, M. Gilles BLANSCHONG, M. Marc DANJON, M. Benoît DUMONT, M. Daniel GEORGE, M. Xavier ROLLAND, M. Eric TRIAUD, M. Jean-Pierre TRILLET, M. Philippe VITAL, Mme Michelle GUYON, M. Loïc TOUPIN, M. Pierre LAVANANT (suppléant non votant), Mme Catherine LE BRAS (suppléante non votante)

MEMBRES INVITES :

Mme Corinne ERHEL, Mme Sophie YANNOU-GILLET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. Joël LE JEUNE, M. Hervé GUELOU, M. Paul LE BIHAN, M. Eric ROBERT, M. Jean François LE GALL, Mme Michelle PRAT-LE MOAL

M. Alain HUBERMAN, Mme Sylvie JEHANNO, M. Alain COUDRAY, Mme Estelle KERAVAL

M. Didier TASSET, Mme Annie LE HOUEROU, M. Christian MARQUET

Mme Cécile CHABROL, Mme Christelle BACOR, Mlle Enora BRETON, Mme Elodie EVEILLARD, Mme Evelyne GIRAUDON, Mme Gaëlle THOUEMENT, M. Baptiste PACQUETEAU, techniciens du Pays du Trégor-Goëlo, sont également présents.

La Présidente accueille les membres du Conseil d'administration et remercie le Président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux pour son accueil.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, la Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques sur le compte-rendu du CA du 26 juin 2015 qui se tenait à la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle à Lannion.

En l'absence de remarque, la Présidente propose au Conseil d'administration de valider le compte-rendu du CA du 26 juin 2015.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le procès verbal du CA du 26 juin 2015.

1. GIP-ADT

1.1. Élection à la présidence du groupement

Isabelle NICOLAS rappelle que, conformément à l'article 18 – chapitres 1 et 3 de la convention constitutive du GIP du Pays du Trégor-Goëlo, le(la) Président(e) du groupement est élu par le Conseil d'administration pour un an renouvelable et choisi parmi les représentants des collectivités territoriales membres du groupement.

Maurice OFFRET, doyen de l'assemblée, prend la présidence du Conseil d'administration et fait appel à candidatures.

Isabelle NICOLAS propose sa candidature.

Maurice OFFRET note qu'il n'y a pas d'autre candidature et demande si l'assemblée souhaite procéder au vote à bulletin secret.

Personne ne demandant un vote à bulletin secret, Maurice OFFRET soumet au Conseil d'administration la candidature d'Isabelle NICOLAS à la présidence du groupement. Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote à main levée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE,
À LA MAJORITÉ, MOINS UNE ABSTENTION,
LA NOMINATION DE MADAME ISABELLE NICOLAS,
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DES CÔTES D'ARMOR,
À LA PRÉSIDENTE DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO POUR UN AN RENOUEVABLE**

Isabelle NICOLAS, Présidente du groupement nouvellement élue, prend la présidence de la réunion et poursuit l'examen de l'ordre du jour.

1.2. Élection du bureau du GIP

Isabelle NICOLAS rappelle que, conformément à l'article 18 – chapitre 1 de la convention constitutive du GIP du Pays du Trégor-Goëlo, les Vice-présidents et les membres du bureau sont élus par le Conseil d'administration.

Le bureau est composé du Président, de quatre Vice-Présidents et de trois autres membres du Conseil d'administration, dans le respect de la répartition 60% de représentants des collectivités territoriales membres et 40% de membres du Conseil de développement.

Le Conseil d'administration du 7 janvier 2015 a ainsi validé la composition suivante sur la base de 8 membres : deux élus représentant Lannion-Trégor Communauté ; un élu représentant la Communauté de communes du Haut-Trégor ; un élu représentant la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux ; un élu représentant le Conseil départemental ; 3 représentants du Conseil de développement.

Isabelle NICOLAS propose de recomposer le bureau du GIP de la façon suivante :

- Présidence : Isabelle NICOLAS, représentant le Conseil départemental,
- 1er Vice-Président(e), représentant une collectivité, en charge du développement rural, comprenant notamment la présidence du GAL LEADER 2007-2013 jusqu'à la clôture de ce programme,
- 2ème Vice-Président(e), représentant une collectivité, en charge de la Charte de l'environnement et du littoral
- 3ème Vice-Président(e), représentant une collectivité, en charge des services à la population et de la santé
- 4ème Vice-Président, Président du Conseil de développement, Gérard FALEZAN
- Représentant d'une collectivité
- Représentant du Conseil de développement, Daniel GEORGE
- Représentant du Conseil de développement, Jean-Pierre TRILLET

La Présidente fait appel à candidature pour les postes concernés et soumet ces candidatures à l'assemblée. Elle demande si l'assemblée souhaite procéder au vote à bulletin secret. Personne ne demandant un vote à bulletin secret, les membres du Conseil d'administration votent à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE,

POUR LA COMPOSITION DU BUREAU DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, LA NOMINATION DE :

- **Maurice OFFRET, Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté, au poste de 1er Vice-Président en charge du développement rural, Président du GAL LEADER 2007-2013, à la majorité moins une abstention**
- **Anne LE COQ, Conseillère communautaire de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, au poste de 2ème Vice-Présidente en charge de la Charte de l'environnement et du littoral, à l'unanimité**
- **André LE MOAL, Vice-Président de la Communauté de communes du Haut-Trégor, au poste de 3ème Vice-Président en charge des services à la population et de la santé, à la majorité moins une abstention**
- **Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, représentant de LTC, à la majorité moins une abstention**

Le bureau du GIP-ADT est donc désormais composé de la façon suivante :

- Isabelle NICOLAS, Conseillère départementale des Côtes d'Armor, Présidente du GIP-ADT
- Maurice OFFRET, Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté, 1er Vice-Président en charge du développement rural, Président du GAL LEADER 2007-2013
- Anne LE COQ, Conseillère communautaire de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, 2ème Vice-Présidente en charge de la Charte de l'environnement et du littoral
- André LE MOAL, Vice-Président de la Communauté de communes du Haut-Trégor, 3ème Vice-Président en charge des services à la population et de la santé
- Gérard FALEZAN, Président du Conseil de développement, 4ème Vice-Président
- Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, représentant de LTC
- Daniel GEORGE, représentant du Conseil de développement
- Jean-Pierre TRILLET, représentant du Conseil de développement

1.3. Décision modificative n°2 dans le budget prévisionnel 2015

Sur la proposition du Trésorier, la Présidente appelle le Conseil d'administration à se prononcer sur une modification du budget prévisionnel 2015 du GIP-ADT.

En effet, suite à l'ouverture de l'Espace INFO->ENERGIE (EIE) sur le Pays de Guingamp, une subvention complémentaire de 5 000 € a été attribuée par l'ADEME au Pays du Trégor-Goëlo, qui porte l'animation de cet EIE, pour couvrir les dépenses supplémentaires de communication. Il convient donc de modifier en conséquence le budget 2015 du GIP-ADT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,
LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DANS LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 DU GIP-ADT, À SAVOIR :**

RECETTES	
Compte 748820 (subventions ADEME)	+ 5 000,00 €
5 000,00 €	
DÉPENSES	
Compte 6064 (fournitures de bureau)	+ 1 500,00 €
Compte 6068 (fournitures diverses)	+ 1 500,00 €
Compte 6236 (catalogues et imprimés)	+ 2 000,00 €
5 000,00 €	

2. Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020

[2.1. Retour sur les premières réunions du Comité unique de programmation du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020](#)

Isabelle NICOLAS indique à l'assemblée que le Comité unique de programmation du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni à deux reprises depuis la signature officielle du Contrat de partenariat le 29 juin dernier.

La réunion d'installation du Comité a eu lieu le 4 septembre à Pleumeur-Bodou et a notamment permis de définir le contenu du règlement intérieur du Comité. La seconde réunion du Comité a eu lieu le 25 septembre à La Roche Derrien et a permis l'examen de deux premiers projets : la réhabilitation de la piscine du Haut-Trégor et la création du Photonics Park (phase 1) portée par Lannion-Trégor Communauté.

Enfin, la Présidente informe l'assemblée de l'organisation d'une première réunion commune des Comités uniques de programmation des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo, qui aura lieu le 2 novembre pour examiner le projet de PEM de Guingamp et présenter le futur appel à projets DLAL FEAMP.

Daniel GEORGE intervient pour souligner les difficultés rencontrées par les associations pour monter leurs projets et estime que la part d'autofinancement demandée aux maîtres d'ouvrage associatifs est trop importante.

Corinne ERHEL précise qu'il s'agit d'une règle définie par la Région sur laquelle le Comité unique de programmation ne peut pas intervenir. Elle indique avoir fait remonter ce questionnement à la Région.

Madame Le Sous-Préfet souhaite informer les membres du Conseil d'administration des éléments évoqués lors d'une réunion organisée récemment au SGAR pour présenter aux Sous-Préfets les Contrats de partenariat et le fonctionnement des Comités uniques de programmation. Dans un objectif de simplification, il est envisagé d'examiner en Comité unique de programmation les projets sollicitant le volet territorial du CPER (FNADT), ces projets sollicitant souvent un co-financement dans le cadre du Contrat de partenariat. Pour l'examen de ces projets, l'Etat aurait alors voix délibérative au sein du Comité.

Les membres du Conseil d'administration approuvent cette recherche de simplification et de transparence dans la gestion de ces financements croisés.

Corinne ERHEL complète en précisant qu'il sera nécessaire de bien définir ce nouveau fonctionnement et le cadre de référence que chacun des financeurs, Etat et Région, applique pour l'examen des projets, ce cadre étant différent.

Isabelle NICOLAS confirme que le Pays est dans l'attente d'un courrier de la Région expliquant les nouvelles modalités qui devront être prises en compte dans le fonctionnement du Comité et nécessiteront de compléter son règlement intérieur.

Xavier ROLLAND indique qu'il est important de développer la communication auprès des acteurs du territoire, élus et acteurs associatifs, pour mieux faire connaître ce Contrat de partenariat. Par ailleurs, il souhaite que les membres du Conseil de développement soient informés le plus en amont possible des projets sollicitant le Contrat de partenariat pour pouvoir contribuer aux débats sur ces projets de façon constructive.

2.2. Présentation de la V2 du dossier de candidature du Pays du Trégor-Goëlo à l'appel à projets LEADER - Préparation de la Convention portant sur la mise en œuvre du programme LEADER

Christelle BACOR présente le travail réalisé par le Pays sur la V2 du dossier de candidature LEADER afin d'intégrer les remarques de la Région concernant la priorisation de la stratégie et un resserrement des fiches-actions.

La stratégie du territoire « Bien vivre au Pays du Trégor-Goëlo » n'a pas été modifiée et l'ensemble des fiches-actions a été conservé. La nouvelle version des fiches-actions a été mise à disposition des membres du Conseil d'administration sur le site Internet du Pays le 16 octobre.

Par ailleurs, une relecture des fiches-actions est en cours par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) afin de s'assurer de la conformité de celles-ci avec le cadre d'application du FEADER.

Enfin, suite à la notification de l'enveloppe FEADER attribuée au Pays, qui est supérieure à l'enveloppe sollicitée en janvier 2015 dans le cadre de la réponse du Pays à l'appel à projets LEADER, une nouvelle maquette financière a été élaborée en respectant les grands équilibres qui avaient été définis dans le dossier de candidature :

	Proposition V2		Candidature appel à projets LEADER	
1. Bien vivre en accompagnant l'évolution des modes de vie et l'adaptation aux enjeux du territoire	670 000 €	33,47%	600 000 €	36,36%
2. Bien vivre en favorisant la santé, le mieux-être de tous	115 000 €	5,75%	100 000 €	6,06%
3. Bien vivre en développant et valorisant l'économie locale	545 000 €	27,23%	400 000 €	24,24%
4. Bien vivre en harmonie avec les spécificités de notre environnement	180 000 €	8,99%	150 000 €	9,09%
5. Bien vivre en coopérant avec d'autres territoires	120 000 €	6,00%	100 000 €	6,06%
Mise en œuvre du programme LEADER	371 515 €	18,56%	300 000 €	18,18%
Total	2 001 515 €	100%	1 650 000 €	100%

Une Convention pour la mise en œuvre du programme LEADER doit désormais être élaborée. Une signature avant la fin 2015 reste envisagée, mais le contenu exact de cette Convention n'est pas encore connu.

La Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques ou questions. En l'absence de remarque, sur la proposition de la Présidente :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- **LES FICHES-ACTIONS LEADER 2014-2020 DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO PRÉSENTÉES ;**
- **LA NOUVELLE MAQUETTE FINANCIÈRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 DU PAYS ;**

ET

- **DONNE POUVOIR AU BUREAU DU GIP-ADT POUR VALIDER LA VERSION FINALE DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ET SES ANNEXES (CONVENTION TRIPARTITE PAYS/RÉGION/ASP) ;**

- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO OU SON DÉLÉGATAIRE À NÉGOCIER ET À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL LEADER, DONT LA VERSION FINALE DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ET SES ANNEXES (CONVENTION TRIPARTITE PAYS/RÉGION/ASP).**

2.3. Délibération sur le financement de l'animation du nouveau programme LEADER pour 2015

Après avoir élaboré la candidature du territoire à l'appel à projets LEADER 2014-2020, le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo met en œuvre la stratégie du territoire au travers d'une mission d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER 2014-2020.

Sur l'année 2015, sur la période d'avril 2015 au 31 décembre 2015, l'équipe opérationnelle LEADER, composée de 2 personnes, consacre 0.833 ETP à cette mission pour laquelle une aide FEADER est sollicitée dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	%	Financiers	Montant (€)	%	Top Up ou contrepartie FEADER
animation	35 234,65 €	65,61%				
gestion	9 803,66 €	18,25%	FEADER 2014 2020	42 964,84 €	80,00%	
Frais de structures *	6 755,75 €	12,58%	autofinancement GIP	10 741,21 €	20,00%	contrepartie
Frais de missions	1 912,00 €	3,56%	TOTAL dépenses publiques	53 706,05 €	100,00%	
			recettes estimées		0,00%	
Total cout d'opération	53 706,05 €	100,00%	Total cout d'opération	53 706,05 €	100,00%	

Sur la proposition de la Présidente :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- **LE PROJET, LE PLAN DE FINANCEMENT ET LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION PRÉSENTÉE ;**
 - **LA DEMANDE À BÉNÉFICIER DES AIDES FEADER AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 ;**
- ET**
- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE À SIGNER TOUT ACTE NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE CETTE OPÉRATION, Y COMPRIS À PRODUIRE UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT, LE PAYS DU TRÉGOR-GOËLO S'ENGAGEANT À ASSURER L'AUTOFINANCEMENT RESTANT APRÈS DÉDUCTION DE L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS, DANS LE RESPECT DES RÈGLES D'ATTRIBUTION DU FEADER, SANS AUGMENTER LE COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION.**

2.4. Notification de l'enveloppe ITI-FEDER – Préparation de la Convention portant sur la mise en œuvre de l'ITI FEDER

La Présidente rappelle que le Pays du Trégor-Goëlo s'est vu attribuer une dotation de 1 600 701 € de FEDER répartie pour les 4 actions du PO FEDER territorialisées (ITI FEDER) de la façon suivante :

- Développement des usages et de la culture numériques = 191 978 €
- Développement des énergies renouvelables = 292 208 €
- Réhabilitation énergétique du parc de logement social = 433 182 €
- Développement de l'inter et la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable (PEM, transports en commun en site propre, gares TER et arrêts principaux des lignes routières régionales) = 683 333 €

Fançoise LE MEN demande si la thématique relative à la réhabilitation énergétique de logement peut aussi concerner le parc des logements privés et notamment les co-propriétés.

Cécile CHABROL précise que l'action de l'ITI FEDER ne concerne que les logements sociaux, mais que le PO FEDER comprend une fiche-action sur la réhabilitation du parc de logement résidentiel, qui concerne notamment les co-propriétés.

Corinne ERHEL confirme que, cette fiche-action n'étant pas intégrée dans l'ITI, il convient de solliciter directement la Région pour ce type de projet.

Une Convention pour la mise en œuvre de cet ITI FEDER doit désormais être signée entre chaque Pays et la Région. Une signature avant la fin 2015 est envisagée, mais le contenu de cette Convention n'est pas encore connu.

Selon la date à laquelle cette Convention pourra être soumise à l'approbation des instances du Pays et sur proposition de la Présidente :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO À L'UNANIMITÉ

- **DONNE POUVOIR AU BUREAU DU GIP-ADT POUR VALIDER LA VERSION FINALE DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ET SES ANNEXES ;**
- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO OU SON DÉLÉGATAIRE À NÉGOCIER ET À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER, DONT LA VERSION FINALE DE LA CONVENTION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ET SES ANNEXES.**

2.5. Point sur l'appel à projets DLAL FEAMP

Isabelle NICOLAS informe l'assemblée que l'appel à projets DLAL FEAMP devrait sortir après la mi-novembre. Elle souligne que, même si la Région souhaite couvrir l'ensemble du littoral, elle devrait procéder à une sélection des candidatures et à une modulation des dotations selon des critères de qualité. Les candidatures devraient donc être évaluées selon la qualité de la stratégie, du partenariat, de la gouvernance et des modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, plusieurs collectivités ou groupements de collectivités pourront s'associer pour répondre à cet appel à projets afin de présenter une candidature répondant à des exigences de cohérence géographique et de pertinence dans la définition d'une stratégie commune. De telles candidatures, représentant une dimension supérieure en terme de partenariat notamment, pourraient bénéficier d'un regard particulièrement favorable lors de l'examen des réponses à l'appel à projets et ainsi potentiellement d'une bonification de la dotation FEAMP.

La Présidente précise que, au regard de l'inscription dans les Contrats de partenariat des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo de l'orientation partagée « Développer la dimension Terre&Mer des territoires » et de la cohérence géographique et stratégique d'une démarche mutualisée, une candidature commune des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo à l'appel à projets DLAL FEAMP est attendue par la Région. L'antériorité du Pays du Trégor-Goëlo en matière de Gestion intégrée de la zone côtière positionnerait notre territoire comme chef de file de cette candidature commune.

Par ailleurs, une aide préparatoire pour accompagner l'élaboration de la réponse à l'appel à projets DLAL FEAMP est mise en place. Le Conseil régional souhaitant programmer cette aide préparatoire lors de sa Commission Permanente du 19 novembre, les Pays qui souhaitent répondre à l'appel à projets DLAL FEAMP et mobiliser cette aide doivent transmettre un dossier de demande de subvention avant le 9 novembre.

Les membres du Conseil d'administration s'accordent sur la cohérence d'une réponse à ce futur appel à projet qui s'inscrit dans la lignée des travaux menés par le Pays dans le cadre de sa démarche de Gestion intégrée de la zone côtière. Ils estiment toutefois qu'il sera nécessaire d'être vigilant concernant la coopération avec le Pays de Guingamp afin de bien définir le rôle, l'engagement et les attentes de chacun.

Enfin, les membres du Conseil d'administration évoquent les évolutions en cours concernant la compétence portuaire et les nombreuses questions que cela soulève pour les collectivités concernées.

Suite à ces échanges et sur proposition de la Présidente :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO À L'UNANIMITÉ

- **VALIDE LE PRINCIPE D'UNE CANDIDATURE COMMUNE À L'APPEL À PROJETS DLAL FEAMP DES PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, EN TANT QUE CHEF DE FILE, ET DE GUINGAMP ;**
- **DEMANDE À BÉNÉFICIER DE L'AIDE PRÉPARATOIRE FEAMP EN TANT QUE CHEF DE FILE ET AUTORISE LA PRÉSIDENTE À SIGNER TOUT ACTE NÉCESSAIRE LIÉ À CETTE DEMANDE.**

3. Des champs à l'assiette (DCA)

3.1. Délibération sur le financement du programme DCA 2015-2016

Gaëlle THOUEMENT présente à l'assemblée les conclusions du Comité de pilotage du programme « Des champs à l'assiette » qui s'est tenu le 23 juin dernier.

Cette démarche comprend de nombreuses actions à poursuivre et/ou à développer : animation de l'annuaire numérique des producteurs locaux, articulation avec la démarche Agrilocal22, poursuite du programme de formation à destination des cuisiniers, etc.

Ainsi, au regard du programme d'actions que le Comité de pilotage souhaite continuer à mettre en œuvre, il est proposé de poursuivre le programme « Des champs à l'assiette » pour une période de 18 mois, du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016 (sur la base de 0,3 ETP du poste de Gaëlle THOUEMENT, chef de projet environnement) et de solliciter le soutien financier du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays et du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 :

DEPENSES TTC		RECETTES		
Des champs à l'assiette [Charte de l'environnement]				
Salaires et charges 18 mois (0,3 ETP)	21 773,00	EPCI	20%	6 777,79
Frais de fonctionnement	3 265,95	FEADER 2014-2020 18 mois	44%	14 911,14
Frais de mission	1 050,00	CD22	36%	12 200,02
Actions	7 800,00			
<i>Total</i>	33 888,95	<i>Total</i>		33 888,95

Les membres du Conseil d'administration évoquent les nombreuses actions menées dans le domaine des circuits courts, notamment par le Département et par Lannion-Trégor Communauté, et s'interrogent sur les articulations possibles et les risques de redondance.

Les référents de cette démarche DCA, Jean-Pierre TRILLET et Anne LE COQ, soulignent le rôle important que le Comité de pilotage DCA a joué et joue dans cette recherche de complémentarité, de cohérence et de synergie entre ces différentes initiatives.

Sur proposition de la Présidente :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO À L'UNANIMITÉ

- **VALIDE LE PROJET, LE PLAN DE FINANCEMENT ET LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION PRÉSENTÉE ;**
- **DEMANDE À BÉNÉFICIER DES AIDES DU CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE-RÉGION-PAYS (VOLET FEADER TERRITORIALISÉ) ET DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 ;**
- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE À SIGNER TOUT ACTE NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE CETTE OPÉRATION.**

4. Informations sur les programmes en cours et questions diverses

=> La Présidente informe l'assemblée que la signature officielle du **Contrat Local de Santé du Pays du Trégor-Goëlo** 2015-2018 a eu lieu mercredi 16 septembre à Tréguier en présence des différents signataires : le Pays du Trégor-Goëlo, l'ARS Bretagne, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, le Pays de Guingamp et la Caisse primaire d'assurance maladie des Côtes d'Armor.

Maurice OFFRET demande si le CLS peut être consulté et diffusé.

Cécile CHABROL précise que le CLS est disponible sur le site Internet du Pays accompagné d'une note de présentation. Cependant, au regard de la densité du document, il serait certainement utile de prévoir un document de communication plus accessible.

Benoît DUMONT confirme que le CLS comprend de nombreuses actions intéressantes et invite chacun à consulter ces fiches-actions sur le site du Pays.

=> Isabelle NICOLAS et Jean-Pierre TRILLET évoquent la journée de visite organisée le 8 octobre à la Communauté de communes du Val d'Ille, dans le cadre de la mission de **Conseil en Energie Partagé** (CEP).

Cette journée a permis à une délégation d'élus, de membres du Conseil de développement et de techniciens du Pays du Trégor-Goëlo et du Pays de Guingamp de découvrir la démarche de « territoire à énergie positive » de cette Communauté de communes d'Ille-et-Vilaine.

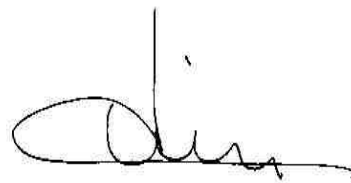
=> Jean-Pierre TRILLET informe les membres du Conseil d'administration que le bureau du Conseil de développement a évoqué les évolutions à venir concernant la carte intercommunale et l'impact de ces évolutions sur le Pays. Il indique que le bureau du Conseil de développement souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour anticiper au mieux ces évolutions.

Gérard FALEZAN confirme la demande émise par le bureau du Conseil de développement et la nécessité d'engager une telle réflexion. Il estime qu'il est toutefois nécessaire d'attendre la carte définitive qui sera arrêtée en décembre.

Isabelle NICOLAS partage également le souhait d'un travail collectif pour préparer l'avenir afin de prendre en compte la situation de l'équipe technique du Pays, mais aussi d'assurer la continuité des démarches et travaux engagés par le Pays. Elle souligne qu'il sera nécessaire de tenir compte des potentielles nouvelles orientations de la Région, principal partenaire des Pays en Bretagne.

Isabelle NICOLAS s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions diverses et remercie toutes les personnes présentes. Elle lève la séance à 19h30 et invite les membres à partager le verre de l'amitié offert par la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

Compte-rendu établi le 23/11/15



Isabelle NICOLAS
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo